

L'UE change certaines LMR pour les produits importés

L'Union européenne a annoncé une modification des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans un certain nombre de produits. Le groupe d'inspection et de certification, SGS a signalé que l'Union européenne a annoncé quatre règlements de la Commission modifiant les annexes II, III et IV de la directive 2005/396 / CE du Parlement européen modifiant, en ce qui concerne les limites maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires et aliments pour animaux d'origine végétale et animale.

Les changements comprennent des modifications pour la LMR du Chlorpyrifos dans les produits suivant : la mandarine, pomme, poire, pêche, raisin, mûre, framboise, groseille, kiwi, ananas, pomme de terre, la tomate, le poivron, l'aubergine, le melon, la pastèque, le chou, le chou chinois, l'artichaut, le poireau et la betterave à sucre, qui sera appliqué à partir du 10 Août de cette année.

Les changements signifient que les Etats membres de la zone Euro peuvent prendre des échantillons et les analyser pour les pesticides / produits de base, y compris les produits alimentaires et de l'agriculture biologique pour bébé.

Source : <http://www.hortitecnews.com/16/03/2016>